

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Aéroport, route de l' / Notre-Dame, avenue	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Cap-Rouge, côte de / Provancher, rue	ouest	en tout temps
Chaudière, boulevard de la / Promenade-des-Sœurs, rue de la	ouest	en tout temps
Chauveau, boulevard / Benjamin-Sulte, avenue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Chauveau, boulevard / Étincelle, rue de l'	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Chauveau, boulevard / Notre-Dame, rue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	en tout temps
Duplessis, autoroute / Jules-Verne, avenue	est	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Église, route de l' / Jules-Dallaire, rue / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures
Hochelaga, boulevard / Lavigerie, avenue	sud	de 7 heures à 22 heures
Jules-verne, avenue / Accès privé (Loblaws)	est	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Laurier, boulevard / Chanoine-Morel, avenue du	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Laurier, boulevard / Jean-De Quen, avenue	sud	en tout temps
Laurier, boulevard / Maguire, avenue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Laurier, boulevard / Robert-Bourassa, autoroute	sud	en tout temps
Laurier, boulevard (voie de desserte) / Robert-Bourassa, autoroute	est	en tout temps
Laurier, boulevard / Sauvé, rue / Accès privé (stationnement Place Sainte-Foy)	sud	en tout temps
Laurier, boulevard (voie de desserte) / Sauvé, rue	ouest	en tout temps

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Maguire, avenue / Sheppard, rue / Accès privé	est	en tout temps
McCartney, avenue / Grandjean, rue	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Neilson, boulevard / Liège, avenue de	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Nérée-Tremblay, avenue / Chapdelaine, avenue	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
Notre-Dame, rue / Frenette, rue	est	en tout temps
Quatre-Bourgeois, chemin des / Bourgogne, avenue de	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Quatre-Bourgeois, chemin des / Duchesneau, avenue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Quatre-Bourgeois, chemin des / Église, route de l'	nord	de 7 heures à 22 heures
Quatre-Bourgeois, chemin des / Monseigneur-Grandin, rue / Roland-Beaudin, avenue	nord	en tout temps
Quatre-Bourgeois, chemin des / Wilfrid-Pelletier, avenue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Saint-Félix, rue / Grandes-Marées, rue des / Pamphile-Le May	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Saint-Louis, chemin / Charles-Fitzpatrick, avenue / Accès privé	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Saint-Louis, chemin / Église, route de l'	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Saint-Louis, chemin / Fabre, avenue	nord	en tout temps
Saint-Louis, chemin / Charles-Huot, avenue / Gignac, côte à	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Saint-Louis, chemin / Lavigerie, avenue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Saint-Louis, chemin / Liège, avenue de	nord	en tout temps
Saint-Louis, chemin / Sheppard, rue	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Sainte-Foy, chemin / Arthur-Rousseau, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / Beauregard, rue	sud	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / Bon-Air, avenue du	sud	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / Chevrement, avenue	nord	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / Jacques-Berthiaume, rue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Sainte-Foy, chemin / La Suète, route de	nord	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Mélèzes, rue des	nord	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / Moreau, avenue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Sainte-Foy, chemin / Myrand, avenue	nord	en tout temps
	sud	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / Nérée-Tremblay, avenue	nord	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / Robert-Bourassa, autoroute / Vallon, route du	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / Séminaire, avenue du	nord	en tout temps
Sheppard, rue / Chanoine-Morel, avenue du	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Watt, rue / Blaise-Pascal, avenue	sud	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre